

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 6

Artikel: Rein po rein
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La veille de Noël surtout, jeunes et vieux se rendent en rangs serrés à la messe de minuit. De tous les sentiers, on voit venir de loin les lanternes qui se dirigent vers l'église ; c'est un charmant coup d'œil ! Au retour de la messe, chaque famille fait son petit réveillon, puis va se coucher contente. Les enfants ne mettent pas leurs sabots dans la cheminée ; ils ne connaissent ni les arbres de Noël, ni les jolis cadeaux offerts aux enfants des villes.

Le jour de l'an, les parents et amis vont le matin les uns chez les autres se souhaiter la bonne année et boivent ensemble un petit verre de gentiane pour fêter ce beau jour ; leurs souhaits sont simples, mais sincères.

Ci-dessous la copie d'un décret pris par l'adjoint d'un maire français, à l'occasion d'une permission demandée par un saltimbanque, pour le jour de la foire de Cafouilleux :

Commune de Cafouilleux.

AFFAIRE FLICOTTAUX

Décret du 26 août 1880.

Aujourd'hui, à la veille d'avoir la foire et faisant dans le fauteuil de Monsieur le Maire, qui a quitté la France, mes fonctions d'adjoins, il s'est présenté devant nous le nommé Isidor Flicottaux, dit Joli queur, qui nous a déclaré être sale timbanque par le côté de sa femme, et dantiste de son côté propre don il nous a fait voire les preuves à la pluie.

Il nous a demandez l'otorisacion de s'installer dessus la place pendant notre foire, dont il désir 10 maitres carrés afin de pouvoire s'y retourné avecque sa famille. D'après les pièces quelle nous a montrez, sa femme serait plaine de talent vis à vis de son état inscrit sur son livret et voudrait danser sur une corde avec l'autorisacion de l'otorité, qui sera raide et soutenue par des piquautes quon enfoncera solidemand et qui ne devra pas être tandue à plus de 6 maitres en l'aire.

Cette close introduite j'otorise M^{me} Flicottaux à la condition qu'elle sy conformera en tout poing. Du reste le garde champêtre y aura l'oreille.

Le petit Flicottaux qui montre son ourse est prévenu qu'il doit être muselez et ne pas se battre avec les chiens, ce qui est contraire aux lois de la Société qui protège les animaux dont je fais partie.

M. Flicottaux père dont j'ai vu les diplaumes est autorisez a exersé son métié en arrachant les dants qu'on voudra bien lui confié. Pour ce qui est vis à vis de moi, je n'ai qu'à me loué de ce qu'il m'a déjà fait dans la bouche en m'arrachant la dant de devant dont je ne pouvait plus me servir étant gâtée depuis mon enfance ainsi que de ma sœur qu'il

a plombée il y a deux an et que c'est encore come si c'était zier.

En foie de quoi je lui ai signez le présent papié pour lui servir au besoins.

Signez H. BUGNAULT, adjoins.

Le jour de Madame.

Les « five o'clock ». — Pourquo l'on a un « jour. » — Les visites. — Les « inamovibles. »

Le jour de madame, c'est le jour où madame reçoit les personnes de sa connaissance. Cet usage se pratique surtout en hiver, c'est-à-dire dans la saison où les jours sont les plus courts : peut-être pour que ce jour dure moins longtemps.

Du reste, le jour de madame n'est d'ailleurs qu'un demi-jour, une fraction de jour. Il commence ordinairement tard dans l'après-midi, et finit une demi-heure avant le repas du soir. Juste le temps pour les visiteurs d'expédier la visite et, pour la visitée, d'expédier ses amis.

On reconnaît dans ce jour le moyen pratique d'une époque qui n'a pas le loisir d'avoir des relations très intimes et s'acquitte de ses devoirs d'affection en bloc. Notez le mot : un devoir d'affection ! Comme si l'on disait : le fardeau de la cordialité.

Avoir un jour, à tout prendre, cela signifie simplement qu'on n'a pas d'autres jours à donner à ses amitiés. Dire à quelqu'un : « Venez le jeudi, je reçois le jeudi, » cela équivaut à lui glisser à l'oreille ce bon avis :

— Ne venez ni le lundi, ni le mardi, ni le mercredi, ni les autres jours de la semaine ! J'ai un jour pour mes amis comme j'ai un fonds de bourse pour mes pauvres.

M^{me} de Girardin parle quelque part de la « plèbe des amis, » que l'on invite en masse comme pour s'en débarrasser d'un seul coup. Eh bien, le jour semble précisément destiné à cette plèbe particulière. Les amis vrais ne viennent jamais ces jours-là ! Pourquoi viendraient-ils ? Ils seraient confondus dans le stock banal des relations forcées. S'ils viennent, c'est le jour qui n'est pas le jour, le jour où il n'y a personne, le jour où M. Choufleury ne reste pas chez lui et où madame ne reçoit pas.

Le jour n'appartient ni à celui qui reçoit, puisqu'il reçoit tout le monde, au hasard, sans tri, selon que la fantaisie de faire visite a passé par la tête d'une connaissance, ni à celui qui est reçu, puisqu'il ne peut échanger une parole intime, dans la promiscuité de visiteurs qu'il rencontre assis là et parfois ne bougeant plus.

Une des plaies du jour officiel, celle qui ferait fuir un à un tous les visiteurs, un des désespoirs de la maîtresse de la maison, c'est en effet le visiteur ou la visiteuse qui ne s'en va pas. Celle-ci ou celui-là arrive dès avant que les gâteaux soient posés sur le plateau ou que le thé du *five o'clock* soit sur le feu, et s'installe dans un coin pour regarder paisiblement le défilé des autres amis. C'est une autre espèce de spectacle dans un fauteuil. Les visiteurs entrent, causent, sortent, mais le spectateur ou la spectatrice ne bouge pas. Il ou elle est là pour regarder, pour écouter et tuer le temps pendant ces conversations qui se déroulent comme ces moulins à musique jouant toujours le même air. Dans quelques salons, on appelle ces visiteurs, qui entrent

les premiers et s'en vont les derniers, des « inamovibles. »

Le type n'est pas fréquent, mais il existe. « L'inamovible » fait, durant toutes ces visites qui se suivent et se ressemblent, l'effet d'un simple meuble. Il ou elle ne bronche pas plus qu'un pouff. « L'inamovible » parle peu, jette à peine un mot de temps à autre, sourit seulement d'un air entendu, et après avoir ainsi meublé le *jour* de M^{me} A., s'en va faire pareille figure, le lendemain, au *jour* de M^{me} B.. C'est son plaisir. L'inamovible fait tapisserie avec un imperturbable sang-froid.

(*Annales politiques et littéraires*).

Rein po rein.

Lâi a dein noutron pâys, et binsu dein lè z'autro assebin, dâi dzeins qu'amont lão seimblâblo, que sont serviâblo, et que quand pâovont férè pliés à cauquon, lo font dè bon tieu, sein que y'aussé fauta dè lo lão démandâ. Se vont pè la vela, vo démandont se vo z'ai onna coumechon ; se vo z'ai fauta d'on coup dè man po mettrè lo caïon su lo trabetset, âo bin mémameint po traîrè se vo n'êtès pas revenu dè la faire, s'offront dè leu mémo, et vo prétont lo copa-râva, la folhie à tâtra et lo lan po la buia tot lo drâi. Enfin quiet ! c'est dâi bravès dzeins.

Mâ se lâi a prâo dè cllião dzeins dè bouna reincontra, y'ein a assebin dâi z'autro que font lè potus et que ne faïront pas on pas po vo z'âidi à vo tserdzi onna lottâ dè truffès âo d'abondances, âo bin po appoyi on tsai dè fin, quand bin passéront découtè vo et que l'ariont la fortse su l'épaula ; et se vo lão démandâ dè vo prétâ onna breinta, vo deront que n'est pas godjâ et l'aront adé on estiusa po vo refusâ on ése que vo voudriâ lão z'improntâ, à mein que ne pouéssont sè férè pâyi de 'na manière âo de n'autra, et ein après, sè crayont onco d'avâi étâi bin compliéseints. Rein po rein ! c'est tota lão religion, et se ne pâovont pas mé avâi dè vo que vo ne lão bailli, ne sè tsailont pas dè vo férè on servîço.

Gabeleau, qu'êtâi dè cllia sorta, allâvè on dzo pè la vela avoué lo tsai. L'êtâi sollet su son banc et sa Bronna, que n'avâi diéro tserdzi, allâvè tot à se n'ése, kâ lo tsemin êtâi pliat coumeint 'na trablia et n'avâi ni roussins et ni pierrès. Tot ein camineint su la route, ye rattrapè lo père Bibi, la fleu dâi bravès dzeins, que terivè on pou la piauta et que martsivè on pou gras. Quand lo tsai passâ découtè Bibi, stusse fe : atsivo ! mâ l'autro lâi barbottè « bondzo » ein bordeneint et sein pi férè état dè lo vairè et dzibiliè sa cavala po la férè avanci. Lo père Bibi qu'arâi bin volliu profitâ dè la cariole, vu que n'ivâi pas grand tserdze, crié à Gabeleau :

— Dites vâi, l'ami ! porrâi-t-on montâ on bet ?

Gabeleau virè la téta contrè et lâi fâ :

— Pàyi-vo on picotin d'aveina à la Bronna ein arreveint?
 — Tot dè mémo, repond Bibi.
 — Eton demi-litre ào tserroton?
 — Se faut! què oï.
 — Eh bin montà! y'amo adé férè servico ài z'amis. Heu-ha!

Chabag.

Colonia suisse en Bessarabie.

III

La culture de la vigne occupe une grande place dans la colonie. — Les vignes, au lieu d'être séparées et protégées par des murs, sont séparées par des fossés de quatre à cinq pieds de profondeur. On forme, avec la terre qu'on en sort, des espèces de remparts qui servent de murailles; c'est ainsi qu'on forme des enclos de cinq à six poses.

Les céps sont plantés en lignes droites et passablement serrés dans chaque rangée; mais ces rangées sont éloignées les unes des autres d'environ cinq ou six pieds*. Ces intervalles laissent un espace suffisant pour faire passer la charrue; car au lieu de fossoyer la vigne comme chez nous, on laboure au moyen de charrues appropriées à ce travail. Les bœufs que l'on emploie sont petits et si dociles qu'ils suivent l'alignement sans endommager les souches.

Le transport des terres se fait aussi avec des chars; la taille se fait avec de petites scies que les colons trouvent très expéditives. On n'emploie pas d'échalas, parce qu'on n'attache pas la vigne, qui ne s'effeuille pas non plus.

Tout cela explique comment, avec une si faible population, on pouvait cultiver à Chabag 170 poses de vignes. On compte, dans celles-ci, seize espèces de plants différents: le muscat d'Alexandrie, le Chasselas de Hongrie, le muscadin de Grèce, le petit Game de Bourgogne, le Perlé et le Bordelais de France et de Portugal. La qualité varie suivant les plants, mais en général, au dire des connasseurs, il vaut mieux que le vin suisse.

Quant à la culture des céréales, il faut citer tout particulièrement le blé, qui y réussit à merveille.

Le bétail est une des richesses de la colonie. On envoie pâturer dans les steppes, les bœufs, les chevaux, les vaches et les moutons, même pendant l'hiver, car il n'y tombe presque pas de neige.

Voici quel était le prix du bétail en 1844 et 1845:

Un bœuf ordinaire	55 francs de Suisse.
Une vache	40 "
Un cheval	40 "
Un mouton	5 "
Un porc gras	28 "

* Nous conservons ici les anciennes mesures telles qu'elles sont indiquées dans les documents où nous puisions nos renseignements.

L'administration supérieure de la colonie appartient à un comité impérial siégeant à Odessa et duquel relève toutes les colonies de la Russie méridionale.

L'administration communale ou la *mairie* se compose d'un maire, de deux adjoints et d'un secrétaire. Elle est desservie par l'huissier municipal.

Avant l'arrivée de M. Bugnion, à Chabag, en 1843, il n'y avait pas d'instituteur régulier, et les enfants étaient élevés dans la plus complète ignorance, ne sachant ni lire ni écrire et ne recevant aucune espèce d'éducation morale; ensorte qu'en cela ils étaient en retard sur les derniers des serfs russes, qui ont au moins des églises où ils peuvent aller prier. — Mais M. Bugnion se mit à l'œuvre avec énergie et dévouement; et déjà en 1845, ces enfants savaient lire, écrire, calculer, et recevaient une bonne instruction religieuse.

Dès le début de la colonie jusqu'en 1843, il n'y avait également point eu de pasteur fixé à Chabag. Deux ou trois fois par an, pour administrer la Sainte Cène ou baptiser les enfants, on faisait venir à grand frais le pasteur d'une colonie allemande de la Bessarabie; mais comme il ne pouvait officier en français, il n'était pas compris de la moitié des auditeurs.

Dès l'arrivée de M. Bugnion, le service religieux fut régulièrement organisé et conduit avec un zèle infatigable.

Une place avait été réservée, dès l'origine, au centre du village, pour la construction d'une chapelle. Depuis de nombreuses années, les colons avaient réuni pour cette construction la somme de 1500 francs et apporté sur les lieux des pierres qu'il faut aller chercher très loin. En 1844, le montant des souscriptions s'élevait à 2000 francs; mais il en manquait encore 3500 pour venir à bout de l'entreprise. — Ensuite d'un pressant appel de la colonie, un comité se forma à Lausanne, vers la fin de la même année, dans le but de recueillir des dons qui ne dépassèrent pas le chiffre de 500 francs.

Enfin, après avoir réuni à grand'peine l'argent et les matériaux nécessaires, on put procéder à la pose de la première pierre du temple en 1846, le jour de l'Ascension.

Ensuite de difficultés soulevées par les autorités russes, M. Bugnion ne pouvant pas continuer à remplir les fonctions de prédicateur sans avoir été consacré au saint ministère, avait dû, en octobre 1845, revenir dans son pays afin d'accomplir cette formalité. Consacré à Genève, par des pasteurs et ministres de cette ville, le 5 novembre de la même année, il était de retour à Chabag depuis deux mois, et eut la joie de présider à la cérémonie. Ce jour-là, il

se dirigea vers la place destinée à la construction du temple, suivi de toute la communauté, les femmes précédant les hommes. Arrivés sur les lieux, tous les colons se rangèrent en cercle autour des fondements et le pasteur monta sur une petite éminence. Son auditoire se composait de Réformés, de Luthériens, de Russes et même de Juifs accourus d'assez loin pour assister à cette cérémonie. Une prière fervente, suivie de chants et d'une prédication en allemand et en français, précéda la pose de la première pierre.

La colonie, se composant de Suisses de divers cantons, français et allemands, chaque fraction désigna l'un des siens pour porter la première pierre. Le pasteur descendit alors dans les fondements, et fit la pose au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; puis, debout sur la pierre, il pria Dieu de bénir l'œuvre de leurs mains, et développa ensuite ce texte de l'Écriture: *J'ai posé le fondement comme un sage architecte, selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, etc.*

On plaça dans les fondements les objets suivants:

Une pièce de monnaie du canton de Vaud, attendu que la majorité des colons étaient Vaudois.

Une de Genève, centre de la Réformation de Calvin.

Des pièces de Zurich, de la Russie et de Turquie.

Enfin les armes de la Russie et un écrit ainsi conçu:

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen!

Sous l'Empire de Sa Majesté, Nicolas Ier, Empereur et autocrate de toutes les Russies, en l'an de grâce 1846, jour de l'Ascension, a été posée par F.-L. Bugnon, pasteur de la colonie Suisse de Chabag, près Akermann en Bessarabie, la première pierre du temple de la Trinité, édifié à l'usage du culte chrétien, selon le rite réformé, par l'entrepreneur russe Ephrem Autonow, sous la direction d'une commission composée des colons Louis Tardent, Antoine Sander, Jean-Louis Jaton, Johannes Hengsteller et Mathias Iundt. Cette cérémonie a eu lieu en présence de la commune assemblée, et après un service divin de circonstance.

Le présent écrit a été scellé dans une pierre, comme monument dans les temps futurs.

Puisse la grâce de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu bénî éternellement, reposer sur l'œuvre de nos mains, sur nos personnes et sur la maison que nous avons élevée à sa gloire! *Je préfère être le portier de ton temple, ô Dieu, que d'habiter dans les palais des méchants. Ps LXXXIV, 2.*

Dès le jour de l'Ascension, on travailla activement à la nouvelle construction, mais on se trouva bientôt dans de grands embarras. On constata qu'il fallait deux mille pierres de taille de plus qu'on ne l'avait prévu, et pour se les procurer, les cinquante attelages dont les colons pouvaient disposer devaient faire dix voyages de vingt-quatre lieues,